

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le  
ID : 073-217301563-20260321-03210326NBADJOI-DE

N°03-210326

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE MEYRIEUX-TROUET  
SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à la mairie.

Le conseil municipal de la commune de Meyrieux-Trouet convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur Jean-Jacques DANTIN, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DANTIN, maire.

**Présents :** Pyrène ALPALHAO, Pauline CASPAR, Jean-Jacques DANTIN, Philippe FABAS, Guillaume FORTIN, Annie LABEYE, Florian LABEYE VULLION, Laurent LATOUR, Lucile OGUIC et Sandrine PERCEVEAUX

**Absent excusé :** Eric NAVETTE

**Secrétaire de séance :** Pyrène ALPALHAO

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire**

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur / Madame le / la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Meyrieux-Trouet étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur Jean-Jacques DANTIN à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Meyrieux-Trouet, le 21 mars 2026

Le Maire,  
Jean-Jacques DANTIN



Le secrétaire de séance

